Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878 mis à jour

MAFILL CR CTE xx44

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MAFILL CR CTE xx44

Autres désignations commerciales

MAFILL CR CTE xx44 HI

x = 0 - 9 (Code gamme MFI/remplissage % plage code)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

La fabrication d'articles et pièces en plastique y compris le compoundage et la conversion. Récyclage possible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Ravago Distribution Center NV		
Rue:	Moerenstraat 85 A		
Lieu:	B 2370 Arendonk		
Téléphone:	+32 (0) 14672511	Téléfax:	+32 (0) 14672012
e-mail:	sdsinfo@ravago.com		
Internet:	www.ravago.com		

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+32(0)14672511
Seulement heures de bureau (8h - 17 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.3. Autres dangers

Les risques de ce produit sont principalement associés à son traitement.
Voir section 11 pour l'information plus détaillée sur les effets de santé et les symptômes

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

polymère thermoplastique . Modifiés par un élastomère. (qualité industrielle, matière recyclée) - PP copo

Composants dangereux

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH))

Information supplémentaire

Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT/vPvB, ni figurant dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Assurer une aération suffisante.

Après inhalation

Assurer une aération suffisante.
En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme.
Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.
Ne pas retirer les croutes du produit qui se sont formées sur la peau par des gestes brusques ou à l'aide de solvants.
Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau.
Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.
NE PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les brûlures causées par le produit fondu nécessitent un traitement clinique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

Information supplémentaire

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. (Granulé)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante.
Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration.

Préventions des incendies et explosion

Éviter les sources d'ignition: chaleur, des étincelles, le feu ouvert..

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans un endroit frais. Assurer une aération suffisante.

Conseils pour le stockage en commun

température de stockage: < 40 °C dure indéfiniment.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1333-86-4	Noir de carbone	-	3,5		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1333-86-4	Noir de carbone			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,06 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
1333-86-4	Noir de carbone	
Eau douce		50 mg/l

Conseils supplémentaires

Il existe des limites d'exposition pour certains additifs utilisés dans ce produit. Cependant, ils sont incorporés au produit et dans des conditions de traitement normales, aucune exposition n'est à prévoir.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:En cas de dégagement de poussière. (demi-masque filtrant (DIN EN 149).)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide (Granulé)
Couleur:	Noir
Odeur:	inodore
Point de fusion/point de congélation:	140 - 160 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Inflammabilité:	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	> 300 °C
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
Pression de vapeur:	non applicable
Densité:	0,9 - 1,25 g/cm³
Densité apparente:	600 - 1000 kg/m³
Densité de vapeur relative:	non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

En cas de dégagement de poussière. -> Sujet àun coup de poussière, Classe de coup de poussière: ST 1

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune information disponible.

Propriétés comburantes

non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Températures supérieures à la décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Selon nos expériences et les infos à disposition, ce produit n'a pas d'effet nuisible à la santé humaine si utilisé conformément aux spécifications décrites. Contactez le producteur si la matière sera utilisée pour des applications spéciales, notamment dans le domaine alimentaire, hygiénique, médical ou chirurgical.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Insoluble dans: Eau.

12.2. Persistance et dégradabilité

Selon nos connaissances actuelles, ce produit est inerte et non dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne devrait pas se bioaccumuler.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Recyclage des matières possible. Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.
Elimination des déchets sur le territoire national, sinon se conformer aux directives CE. Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 0%

2004/42/CE (COV): 0%

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

ette fiche de sécurité complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. De plus, l'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'objectif des réglementations obligatoires mentionnées est d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations vis-à-vis les produits dangereux. Cette information n'est pas exhaustive. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. C'est de sa seule responsabilité. En plus, cette fiche de sécurité a été créée sur la base des requêtes légales décrites par EC 1907/2006, suivant les informations disponibles à partir du 1er Juin 2007 (date de l'entrée en vigueur). L'information qui n'est pas encore remplie dépend des nouvelles qu'on reçoit de nos fournisseurs selon le programme prévu par EC 1907/2006 et dépend uniquement de l'enregistrement des substances concernées.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)